

Amendement

Séance du Conseil général du 20 mars 2025 / Point No 4 de l'ordre du jour : « *Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 31'000.00 relative à l'acquisition d'un véhicule polyvalent destiné au garde forestier* »

Texte de l'amendement :

Les groupes des Verts et du PLR proposent un amendement qui modifie l'article 2 comme suit (reformulation complète) : **« La dépense sera portée au compte des investissements F8200 / N506 et sera couverte par un prélèvement au fonds forestier de réserve (B2910101), via le compte des investissements F8200 / N680 « Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations corporelles ». Le fonds à vocation énergétique (B2910102) peut être utilisé pour payer l'infrastructure de recharge et une partie de la plus-value du véhicule électrique. »**

Rochefort, le 20 mars 2025

Amendement accepté par 12 voix pour / 5 contre / 1 abstention